

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures, sous la présidence de Mr Jean- Marie MOTTE, Maire.

Convocation : 6 avril 2021

Etaient présents :

Etaient présents : Mesdames VANPOUILLE, FLEURY MORIN, GAVELLE et MASQUELIN
Messieurs FOURNIER, TESSIER, BLOT, GODIN, LINSEELE et BERTIN.

Secrétaire de séance : M. Alain LINSEELE

Lecture du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2021, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le CA 2020 présenté par M. Jean-Marie MOTTE, Maire et le compte de gestion de Me le receveur Municipal. L'arrêté de ces comptes laisse apparaître :

Pour la Commune :

- Fonctionnement : un excédent de clôture de 46 352,52 € pour l'année 2020, ajouté à l'excédent 2019 de 69 538,54 € soit 115 891,06 €. Diminué du besoin de couverture du déficit d'investissement (29 291,90 €) et des restes à réaliser (3 600 €) soit : 82 999,16 €. Le Conseil municipal décide d'affecter cet excédent au compte 002.

- Investissement : un excédent de 998,09 € pour l'année 2020, ajouté au déficit 2019 de 30 289,99€ soit -29 291,90 €. Le Conseil municipal décide d'affecter ce déficit au compte 001.

BUDGET PRIMITIF 2021

Pour la Commune : le conseil municipal vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- Fonctionnement : 333 513,16 €
- Investissement : 298 950,90 €

Les membres du Conseil Municipal d'Heubécourt-Haricourt décident de modifier uniquement le taux de la taxe foncière sur le bâti pour le budget primitif 2020, soient :

- Taxe foncière / bâti : 30.96 % devient 34.88 %
- Taxe foncière / non bâti : 23.83 %

Ainsi, le produit fiscal prévu au Budget Primitif 2021 est de : 83 648 €

Etablissement des subventions aux associations : par principe :

- la commune reconduit les subventions de l'année précédente quand les associations ont formulé des remerciements.
- Nouvelle demande accordée quand elle est locale
- Pour les C.F.A : proportionnel au nombre d'enfants (60 € / enfant)

URBANISME

La commune a répondu négativement aux demandes de droit de préemption pour :

- vente de terrain (265 m²) 10 rue Chevreuse
- vente maison 11 rue du château

COMMISSIONS et INFORMATIONS

- Urbanisme : 3 dossiers de demande travaux ont été vus en commission : 1 Clos du Manoir, 2 rue du Thuit, 8 B rue Chevreuse
- S.N.A : étude pour guichet numérique unique
- SIEVN : CA + BP

- SIGES : CA + BP. Coût pour la commune : 3 616 € pour 16 élèves.
Principal investissement ascenseur pour la salle des sports de César Lemaitre : 70 000 €
- Environnement : samedi 17 avril : entretien
- SIVOS : rien
- Electricien Collette : onduleur pour la salle polyvalente
- Aire de jeux : « jeu coccinelle » est cassé

QUESTIONS DIVERSES

- Haie de M. Renault route de Grumesnil déborde
- Tranchée à Coupigny s'affaisse
- 3 Poteaux de lampadaire sont hors service : Rue du Parc + 3 et 7 Rue du château à Grumesnil
- La chapelle d'Haricourt a été fleurie, on ne connaît pas l'origine ?

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 »

REUNION 11 JUIN 2021 à 19 h à la salle polyvalente

Organisation des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

Étaient présents : tous les organisateurs des bureaux de vote

Explication du déroulement